



## Temps de pause sur une journée de travail de 10h

-----  
Par Marcus62

Bonjour à tous,

Voici ma question :

Heure de travail théorique : 13h-21h (8h)

Pause non payé : 16h-16h30 ( 30 minutes)

Cas assez récurrent : fin du travail vers 23h donc 6h30 de travail après la première pause.

As-t'on légalement le droit à une deuxième pause quand la journée de travail s'éternise ainsi ? Et si oui, cette pause est payé ou non payé ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement,

Marcus

-----  
Par AGeorges

Bonjour Marcus,

Pour ce type de question, il y a trois niveaux de réponses :

1. Les lois proposent ou fixent des règles,
2. Les Conventions collectives complètent ou améliorent ces règles,
3. Votre contrat fait de même.

Vous comprendrez donc qu'il est impossible de répondre à votre question sans une précision supplémentaire, à moins d'y passer des jours et des jours !

-----  
Par janus2

Bonjour,

Au minimum, vous aviez droit à 20 mn de pause après 6 heures de travail (code du travail). La convention collective applicable pouvant être plus généreuse.